

Commune de Selommès

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MARS 2024



Nombre de membres en exercice : 14
Date de la convocation : 1^{er} mars 2024

**Date du prochain conseil municipal : le 26 mars 2024
(vote du CA 2023 et des budgets 2024)**

Le onze mars deux mille vingt-quatre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Selommès se sont réunis en salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Isabelle BRILLARD, Aurore COLLONNIER, Claire FOUCHER-MAUPETIT, Martine GUITTON, et Nathalie TONDÉREAU

Messieurs Philippe BELLANGER, Joseph LIMOUZIN, Maurice BODIN, Julien BOUTARD, Pierre COLLONNIER, Cyril GOMAS, Jean-François LHOMMEAU et Mickaël SAILLARD

Absent(e)s excusé(e)s :

Claude HUSSON donne pouvoir à Claire FOUCHER-MAUPETIT

Absente

- Martine GUITTON donne pouvoir à Maurice BODIN à 20h40 au moment de la délibération des heures supplémentaires

Madame le Maire Claire FOUCHER-MAUPETIT ouvre la séance.

Elle procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré douze conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est rempli.

Cette réunion de conseil municipal se déroule sans le secrétaire général ce jour étant en arrêt maladie.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 30 janvier 2024
3. Modification du classement de la commune de ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) en FRR (France Ruralités Revitalisation)
4. Agence Postale Communale : reconduction de la convention avec La Poste
5. Syndicat de Transport Scolaire (SIVOT) : information sur son fonctionnement
6. Ressources humaines :
 - a. Informations sur le personnel communal
 - b. Création d'un poste d'ATSEM à 28/35^{ème} (en attendant le départ à la retraite d'un agent)
 - c. Délibération pour autorisation des heures supplémentaires et complémentaires
7. Présentation et distribution des Comptes Administratifs et des Budgets Primitifs :

- a. Budget communal (principal)
 - b. Photovoltaïque
 - c. Lotissement les Clos Roux 2
8. Informations générales
- a. Gestion des crises : élaboration d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
 - b. Loi APER
 - c. Gestion du Club House
 - d. Demande du Comité des fêtes
 - e. Divers
9. Agenda
10. Questions diverses

1. Désignation de la secrétaire de séance

Madame le Maire propose comme secrétaire Isabelle BRILLARD aidée de Nathalie TONDEREAU

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 30 janvier 2024

Ce procès-verbal n'a pas été envoyé, il le sera dès que possible à son retour. Il n'est pas procédé à un vote en conséquence.

3. Modification du classement de la commune de ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) en FRR (France Ruralités Revitalisation)

Cette modification à compter du 1er juillet entraînera des conséquences, notamment une baisse du chiffre d'affaires pour les artisans travaillant sur ces communes.

De plus, cela induit une diminution de la compensation du salaire de l'agence postale communale.

4. Syndicat de Transport Scolaire (SIVOT) : information sur son fonctionnement

La parole est donnée aux 2 membres titulaires du SIVOT (Syndicat de transport scolaire), à Maurice BODIN et à Aurore COLLONNIER. Ils font état du compte rendu et précise que le syndicat insiste sur le fait que, selon le règlement de transport de la CATV, il est remboursé à hauteur de 95% les frais des enfants « ramassés » à l'abri bus de plus de 3 km.

En conséquence, les enfants de Villarceau « occasionnent » un coût de 1 499€ pour 2 enfants (à moins de 3 km) et pour les autres enfants, il est de 1 011€ pour 27 enfants.

Cependant, il est rappelé que les autres communes ne participent pas aux dépenses d'investissements réalisés dans les écoles de Selommès qui sont chaque année, importants.

Cette situation des 3 km est ainsi selon le règlement de la CATV. Les statuts du SIVOT sont de 1968 et n'ont jamais été toilettés. À l'époque, les communes de Villetrun Faye et Rocé avaient encore des écoles.

Un travail de mise à plat est donc nécessaire avec les 4 communes et a été demandé par la présidente du SIVOT Sylvie Fermé.

Le maire de Rocé souhaite qu'un règlement intérieur existe également.

Aurore COLLONNIER et Maurice BODIN participeront à tous ces travaux.

5. Ressources humaines

Madame le Maire communique des informations suivantes sur le personnel communal :

- Frédéric SAILLARD est en arrêt Maladie jusqu'au 1 avril.
- Jérôme MATHON reprend le travail le mardi 12 mars à mi-temps thérapeutique pendant trois mois.
- Florence MASSÉ souhaite terminer son contrat et ne pas le renouveler.
- Martine MARÉCHAL est en incapacité définitive de travail jusqu'à la retraite. Soumia BELGUIZ la remplace. Il lui faut lui créer un poste.
- Nicolas MASSÉ rencontre des problèmes de santé, son contrat prend fin le 31 mai 2024.

6. Création d'un poste d'ATSEM à 28/35^{ème}

Le poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles est aujourd'hui occupé par un agent reconnu inapte définitivement aux fonctions des emplois de son grade par le conseil médical dans son avis du 12 décembre 2023.

En conséquence, Madame le Maire a pris un arrêté individuel au nom de cet agent pour le placer en inaptitude définitive, le temps de l'instruction de son dossier de retraite.

Le poste ne pouvant de fait être considéré comme vacant, il convient de créer un autre poste d'ATSEM à 28/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ autorise Madame le Maire à créer un poste d'ATSEM à 28/35^{ème}

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité

7. Agence Postale Communale : reconduction de la convention avec La Poste

Madame le Maire informe le conseil que la convention de partenariat qui lie la commune à La Poste pour la gestion de l'Agence Postale Communale arrive à échéance et qu'il convient de la reconduire.

En conséquence, elle demande l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la Poste

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité

8. Agence Postale Communale : reconduction de la convention avec La Poste

Madame le Maire informe le conseil que la convention de partenariat qui lie la commune à La Poste
Madame le Maire informe le conseil, qu'en fonction de la charge de travail, elle souhaite recourir aux dépassements horaires pour les agents qu'ils soient titulaires ou contractuels, sur des postes à temps complet ou non complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ Autorise Madame le Maire à recourir aux dépassements horaires pour les agents qu'ils soient titulaires ou contractuels, sur des postes à temps complet ou non complet
- ✓ Laisse la possibilité à Madame le Maire à faire récupérer les heures aux agents ou à les rétribuer en heures supplémentaires pour les postes à temps complet et en heures complémentaires pour les postes à temps non complet.

Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité

9. Présentation et distribution des Comptes Administratifs et des Budgets Primitifs

a. Budget communal (principal)

Avant les votes de la prochaine réunion de conseil municipal, les documents sont projetés et distribués selon la procédure M57 en version papier à la fin de la séance afin que chaque conseiller municipal en ait un document 12 jours avant le vote du budget.

Madame le Maire retrace les grandes lignes du compte administratif, de l'affectation de résultats, et des grandes lignes du budget primitif de la commune.

Une commission des finances et un travail sur les subventions pour les associations aura lieu le Mardi 19 mars afin de valider et de réfléchir ensemble aux grands lignes d'investissements et de fonctionnement pour 2024.

Il est fait de même pour les budgets annexes :

b. Photovoltaïque

c. Lotissement les Clos Roux 2

10. Informations générales

Chaque commune doit savoir faire face à la gestion des crises. Madame le Maire va assister à une réunion et il faut élaborer un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Une trame de document est disponible

a. Loi APER

Madame le Maire rappelle que la commune devra délibérer sur la loi APER. Xavier GARNAVAULT est venu en mairie présenter les grandes lignes de cette loi et identifier les parcelles de la commune susceptibles de répondre à ces besoins.

Toute la commune est classée en Natura 2000, en conséquence l'éolien n'est pas possible selon les prescriptions de ce classement. Les panneaux photovoltaïques et autres espaces à énergies renouvelables sont possibles selon également l'ABF et sous réserve.

b. Gestion du Club House

Ce bâtiment étant désormais de la propriété de la commune, il est rappelé les travaux à exécuter :

- Réparer la fuite à la gouttière du bas
- Gestion avec l'ASC ou autres associations de l'utilisation du Club House. L'utilisation générale de cette salle se déroule de façon satisfaisante.

c. Demande du Comité des fêtes

- Il est lu un courrier de remerciement de l'association pour l'octroi de la subvention communale.
- L'association a besoin d'occupation de la cantine lors de la brocante du 2 juin 2024, la demande est accordée en le faisant savoir au personnel communal.
- L'association demande d'une subvention de 3 000€ pour l'organisation du repas des cheveux d'or. En réponse à cette demande, il est constaté que beaucoup de demandes particulières étant faites par les associations.
- Il est envisagé de faire une réunion pour le tableau des subventions des associations communales. Une commission des finances est proposée le Mardi 19 mars à 20h.

d. Divers

- Il est lu un courrier de remerciement de l'association du club des seniors pour l'octroi de la subvention communale.
- Il est lu un courrier de demande de la subvention annuelle habituelle de l'ASC.

11. Agenda

- Jeudi 2 mai 16h40 : visite de l'Assemblée Nationale à Paris avec Villetrun et Coulommiers la Tour
- Dimanche 9 juin 2024 de 8 à 20h : Élections Européennes

12. Questions diverses

- Aurore COLLONNIER demande si le planning élections européennes est écrit. Madame le Maire précise qu'il est en cours d'écriture mais qu'il respecte les vœux horaires de chaque conseiller municipal.

La séance est levée à 22h45